



L'an deux mille vingt, le vingt-deux décembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, composé de 19 membres en exercice et dûment convoqué le quinze décembre, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, MEHA Claudine, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, STENGER Thierry, LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, BASSEVILLE Cathy, BEASSE Valentin.

Membres excusés : CASSOU DIT MAISONNAVE Joël (procuration à REGENT Claude), DANO Yves, DUPRE Claire (procuration à CHEVREL Nicole), SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel).

Conseil municipal – Séance du 22 décembre 2020

Délibération n°107 : Subventions – Acquisition et réhabilitation des bâtiments de la rue du Tertre

Par un acte du 12 février 2020, la commune a fait l'acquisition de l'ensemble immobilier et parcellaire sis à l'angle de la rue du Tertre et de la rue du Pic Vert autrefois en exploitation par l'entreprise GT Ouest Gastronomie.

Les bâtiments, longtemps laissés à l'abandon, se sont dégradés et sont désormais dans une situation de vétusté avancée.

L'ensemble, d'une surface globale de 6 466 m² dont environ 900 m² bâtis et situé en centre-bourg, présente un potentiel important pour sa dynamisation.

Le projet nécessitera une première phase de travaux (désamiantage, démolition partielle, réfection et mise au norme de l'électricité, etc.) afin d'envisager la création de cellules commerciales.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une subvention auprès de Redon Agglomération, au titre des fonds de concours pour l'acquisition de l'ensemble immobilier et parcellaire et la première phase de sa réhabilitation. Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine a également été sollicité au titre du dispositif 2020 de l'appel à dossier « dynamisation des centre bourgs ».

Le plan de financement de cette opération est ainsi proposé :

DEPENSES		RECETTES	
Poste de dépense	Montant HT	Source du financement	Montant HT
Acquisition immobilière	82 707,22 €	CD 35 - AAD Dynamisation des centres bourgs 2020 (acquisition immobilière)	24 000,00 €
Maîtrise d'œuvre et première phase des travaux	155 000,00 €	Redon Agglomération - Fonds de concours	91 247,44 €
		Commune de Sainte-Marie (fonds propres)	122 459,78 €
TOTAL	237 707,22 €	TOTAL	237 707,22 €

Après débat, le conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, au titre du dispositif 2020 de l'appel à dossier « dynamisation des centre bourgs »,
- Solliciter l'attribution d'une partie des Fonds de concours auprès de Redon Agglomération,
- Valider le plan de financement tel qu'il est présenté dans la présente délibération,
- Autoriser Madame le Maire à signer la convention d'attribution des Fonds de concours,
- Donner pouvoir au maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité (18 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

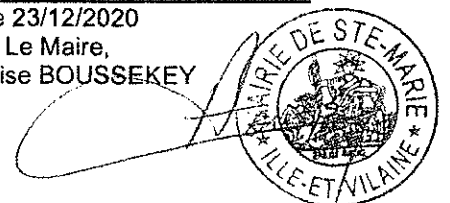
Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -

Le 23/12/2020

Le Maire,

Françoise BOUSSEKEY





L'an deux mille vingt, le vingt-deux décembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, composé de 19 membres en exercice et dûment convoqué le quinze décembre, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL-DURAND Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, MEHA Claudine, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, STENGER Thierry, LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, BASSEVILLE Cathy, BEASSE Valentin.

Membres excusés : CASSOU DIT MAISONNAVE Joël (procuration à REGENT Claude), DANO Yves, DUPRE Claire (procuration à CHEVREL Nicole), SEBILLET Marine (procuration à GLOUX Daniel).

Conseil municipal – Séance du 22 décembre 2020

Délibération n°108 : Informations dans le cadre de la délégation générale au Maire

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délégation accordée à Madame le maire par délibération n° 32 du conseil municipal en date du 26 mai 2020 ;

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises en vertu de cette délégation ;

Le conseil municipal est invité à prendre acte des décisions suivantes :

• **Engagement des dépenses**

Nature de la dépense engagée	Fournisseur	Prix
Fournitures scolaires pour l'école publique	Montessori	111,95 €
	Sadel	552,82 €
Matériel pour les activités de l'ALSH	Delta Ouest	237,72 €
Pose de prises dans le local informatique du PEJ	AMELEC	498,55 €
Entretien de la couverture du bâtiment mairie-médiathèque	FERATTE SARL	547,20 €
Contrôle et entretien toiture pharmacie	FEVRIER Xavier	348,00 €
Location d'une nacelle les 12 et 13 janvier 2021 pour enlèvement des illuminations de Noël et divers travaux en hauteur	Locarmor	388,80 €
Chocolat pour le personnel de l'EHPAD Les marais	Centre LECLERC	322,20 €
Chèques cadeaux pour le personnel communal	Fédération du commerce et de l'artisanat	1865,00 €
Etude de modélisation de poteaux incendie	SAUR	1 012,51 €
Produits d'entretien pour les bâtiments communaux	Atlantique hygiène	1 193,93 €

• **Déclaration d'intention d'aliéner**

Madame le Maire précise qu'une DIA (déclaration d'intention d'aliéner) est une procédure qui consiste à demander, en cas de vente d'un bien sur la commune, si la mairie est intéressée par ce bien.

Pour toutes les DIA présentées ci-après, la commune renonce à son droit de préemption :

Date de réception	Référence cadastrale	Superficie	Prix de vente	Notaire
16/11/2020	YW 61 et 63	269 m ²	10 000 €	DOUETTE Stéphane
09/12/2020	YH 196	720 m ²	182 000 €	CAROFF Gwénéolé
10/12/2020	YE 364, 457 et 459	759 m ²	111 000 €	DOUETTE Stéphane

Le Conseil municipal est invité à prendre acte des décisions prises par le Maire dans le domaine de la délégation générale consentie par le Conseil municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME -

Le 23/12/2020

Le Maire,

Françoise BOUSSEKEY

